



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 20
Date de convocation : 27/05/2021

**DELIBERATION N°12
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 JUIN 2021**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à ALLEX, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Christine AURANGE ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, Rémi ABEL-COINDOZ (stagiaire)

Département : Mme Nathalie LESAFFRE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Héliène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, David GARAYT, Jean SERRET ; Mme Régine CHALEAT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Les propositions de modifications budgétaires s'inscrivent dans les réaffectations nécessaires aux décisions prises ou validations obtenues depuis le vote du budget

En fonctionnement, il convient d'abonder le chapitre 65 prévu pour indemniser les 2^{ème} et 3^{èmes} vice-présidents ainsi que le chapitre 011 des charges générales pour intégrer les frais du commissaire enquêteur. Il vous est proposé de les réabonder comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES
65	6531	Indemnité Elus (2ème et 3ème Vice-Présidents)	5 400,00
65	6533	Cotisation de retraite des Elus	200,00
011	6288	Frais commissaire enquêteur DIG Freydières	2 500,00
022	022	Dépenses imprévues	-8 100,00
DEPENSES TOTALES			0,00

En investissement, les opérations suivantes nécessitent des réajustements budgétaires :

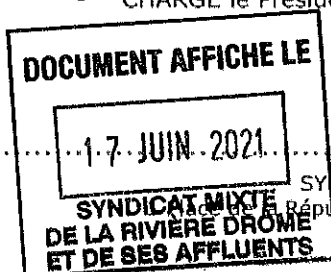
- Travaux d'évacuation des décharges de Pontaix et Vercheny : les financements ayant été validés à hauteur de 80%, il convient d'inscrire les crédits en dépenses et en recettes pour ces opérations.
- Etude de danger sur le système d'endiguement Livron-Loriol : le marché a été attribué et les crédits ont été surestimés lors du vote du budget. Il convient de les réajuster en dépenses et en recettes.
- Bâtiment administratif : une parcelle a été acquise à Vercheny. Il convient de prévoir les crédits au chapitre 21 par une diminution des crédits au chapitre 23.

Chapitre	Article	DEPENSE	
23	2314	Etude + MOE travaux décharges Pontaix	21 000,00
23	2314	Etude + MOE travaux décharges Vercheny	36 624,00
23	2314	Travaux décharges Pontaix	237 696,00
23	2314	Travaux décharges Vercheny	580 104,00
20	2031	Etude de danger sur systèmes d'endiguement Livron_Loriol	-80 000,00
45	45815	Etude de danger sur systèmes d'endiguement Livron_Loriol part SM Loriol	-80 000,00
23	2313	Bâtiment administratif	-87 725,00
21	2111	Bâtiment administratif : acquisition parcelle de Vercheny	87 725,00
DEPENSES TOTALES			715 424,00

Chapitre	Article	RÉCETTE	
13	1321	Subvention Plan de relance travaux décharge Pontaix	196 750,00
13	1321	Subvention Plan de relance travaux décharge Vercheny	384 000,00
13	13248	Subvention communes Pontaix et Vercheny	53 000,00
16	1641	Emprunt travaux décharges Pontaix et Vercheny	241 674,00
13	1321	Etude de danger Livron_Loriol Etat FPRNM	-50 000,00
13	1323	Etude de danger Livron_Loriol Département	-30 000,00
45	45825	Etude de danger sur systèmes d'endiguement Livron_Loriol part SM Loriol	-80 000,00
RECETTES TOTALES			715 424,00

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE cette décision modificative n°1 ;
- CHARGE le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.



SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET SES AFFLUENTS
 République, 26340 SAILLANS, Tél. 04.75.21.85.23 / courriel : info@smrd.org

Pour Le Président du SMRD, *euphémie*
 Gérard CROZIER
Pascal BAUDOUIN, 1er VP
 SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
 DROME ET DE SES AFFLUENTS